

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 20 (1869)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles des cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des cantons.

Argovie. — Le no. 1 du Journal d'économie forestière nous donne des nouvelles du canton d'Argovie. Quoique les deux notices qu'il renferme soient exactes pour le fond, la rédaction ne nous en semble cependant pas propre à faire connaître les choses telles qu'elles sont. Qu'il nous soit donc permis de revenir brièvement sur ce sujet. L'auteur de la notice, dont la loyauté est évidente, est très-affligé de voir le Grand-conseil prendre en considération la *proposition de vendre les forêts de l'état*. Il ne veut pas entrer en matière sur ce sujet, mais il parle pourtant de dilapidation d'une des propriétés les plus importantes de l'état, de spéculation, de manque de sagesse et de patriotisme; en un mot il fait bien voir que si la lutte redoutée avait lieu, il prendrait immédiatement place dans les rangs de l'opposition. Nous ne voulons pas non plus discuter ici la question, mais nous borner à faire remarquer que tout le monde n'est pas du même avis à cet égard dans le canton d'Argovie. Pour le moment nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de s'apitoyer sur les malheurs des temps. La proposition est conforme à l'esprit de notre époque, et nous ne saurions trouver mauvais que les hommes d'état, qui ont pour mission de marcher avec le temps, s'occupent aussi du capital forestier. Il ne s'agit pour le moment que d'examiner la question, et nous avons des raisons de croire que cet examen ne produira rien de bien redoutable. Quant

nous, nous ne serions pas désagréablement surpris si l'on venait à reconnaître la convenance de vendre telle ou telle parcelle de forêt domaniale. Il n'y a encore aucun magistrat qui ait songé sérieusement à décider en principe la vente de toutes les forêts, et pour le moment il vaut mieux ne pas faire le diable plus noir qu'il ne l'est.

L'auteur des notices se réconcilie avec les autorités, et laisse déborder la joie de son coeur, en annonçant que les forestiers de cercle sont enfin délivrés de la partie financière de leurs fonctions. Quel est le forestier qui ne se réjouirait pas avec lui en apprenant une telle nouvelle! Mais il est bien singulier, et nous avons eu dernièrement l'occasion de nous en apercevoir, que les forestiers de cercle eux-mêmes, pour qui cette innovation a été

Plants forestiers.

L'inspecteur forestier du Seeland, à Nidau, canton de Berne désire acheter des plants d'épicéas et de sapins blancs, âgés de deux ans et prêts à être repiqués.

Fait divers.

Exposition de nids artificiels — La Société genevoise pour la Protection des Animaux, dans le but de favoriser les intérêts agricoles, par la multiplication des oiseaux insectivores, a décidé de rassembler dans une Exposition, les nombreux modèles de nids, déjà inventés, et d'en encourager la fabrication, au moyen de primes accordées aux meilleurs spécimens. Dans ce but, elle prie tous les inventeurs d'envoyer, d'ici au 20 Mars, tous les modèles de nids, dessins et publications relatifs à ce sujet, à l'adresse de MM. Carey frères, 3, Vieux-Collège (Pour la Société Protectrice des Animaux.)

L'affranchissement est obligatoire.

64 médailles, patentes et prix

obtenus en Allemagne, en France, en Angleterre, etc.

les frères Dittmar

fabricants de coutellerie à Heilbronn, recommandent leurs articles : **instruments tranchants pour les cultures forestières,**

cisailles pour les éclaircies, scies,

serpes et perçoirs pour le repiquage.

et nombre d'autres

instruments forestiers,

en outre :

rasoirs pour toutes les barbes, cuirs à rasoirs,

couteaux et fourchettes de table et de dessert,

couteaux de poche et canifs, ciseaux, etc.

Prix courant illustré gratis.